

## La question nationale au prisme du marché du travail

Notes sur le livre de John Chalcraft, *The invisible cage, Syrian migrant workers in Lebanon*, Stanford, California, Stanford University Press, 2009, 310 p.

Lorsque l'on parle des relations syro-libanaises, on fait d'abord référence à la longue période de la présence militaire syrienne, et aux enjeux politico-sécuritaires de ces relations. Dans un second temps, on évoquera la présence de travailleurs, trop souvent considérés comme un simple avatar de l'intervention syrienne dans les affaires du Liban. Pourtant cette présence est bien antérieure à la guerre civile. Ceux-ci représentaient en effet dès 1970 un tiers de la population active au Liban, signalant une forme de complémentarité économique dont les deux pays tiraient profit. Le mérite du livre de J. Chalcraft est de s'attaquer de front à cette difficile question, trop peu étudiée, car trop sensible, des conditions de la présence des travailleurs syriens au Liban.

J'ai rendu compte récemment de cet ouvrage, dans une note de lecture accessible en ligne sur le site de la Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée (<http://remmm.revues.org/index6530.html>)<sup>1</sup>. Il ne s'agit donc pas ici de reprendre ce que j'ai déjà écrit mais de soumettre quelques réflexions complémentaires que sa lecture m'a suggérées, concernant la relation entre la question migratoire et la question nationale.

Rappelons brièvement le propos de l'auteur, et sa problématique générale : il s'agit d'abord pour lui de traiter l'immigration syrienne comme tant d'autres « migrations circulaires », entre deux pays voisins dont le niveau d'intégration au marché capitaliste est inégal<sup>2</sup>. Dans un second temps, il en cherche la spécificité dans l'histoire particulière des relations entre la Syrie et le Liban.

Cette migration s'inscrit dans l'histoire longue de l'émigration syro-libanaise qui voit, dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle, le démarrage puis l'élargissement et l'extension d'un mouvement de déracinement de populations issues de la montagne, puis des régions rurales de ce qui deviendra la Syrie. Elle prend d'abord la forme d'un exode rural vers les villes de la côte, puis de là, les migrants repartent vers les pays lointains, d'abord les Amériques, puis l'Afrique et l'Australie. Les indépendances, et la séparation du Liban et de Syrie, transforment ce qui était migration rurale interne, en migration internationale, dès lors qu'il y a passage d'une frontière. Enfin, les options divergentes des deux pays creusent l'écart entre une économie libanaise dominée par les services, extravertie, relais entre marchés capitalistes occidentaux et

---

<sup>1</sup> Longuenesse E., « CHALCRAFT John, *The invisible cage, Syrian migrant workers in Lebanon*, Stanford, California, Stanford University Press, 2009, 310 p. », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* [En ligne], Lectures inédites, mis en ligne le 22 décembre 2009. URL : <http://remmm.revues.org/index6530.html>

<sup>2</sup> Parmi les très nombreux travaux cités par l'auteur, je retiens, à titre d'exemple : Sassen S., *Guests and Aliens*, New York, The New Press, 1999 ; Calavita K., *Inside the State : The Bracero program, Immigration and the INS*, New York, Routledge, 1992 (à propos de l'immigration mexicaine aux Etats-Unis) ; Cinel D., *The national Integration of Italian Return Migration, 1870-1929*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991 (à propos de l'histoire de l'immigration italienne en France, et des mouvements de retour).<sup>2</sup> Citer une ou deux de ses références.

marchés du Moyen-Orient, et une économie syrienne largement étatisée et autocentrée. Chalcraft montre comment ce décalage contribue à rendre les deux économies complémentaires. D'un côté, la réforme agraire suscite une volonté de développement et de promotion dans les familles rurales, et facilite le départ de travailleurs issus des campagnes syriennes, à la recherche de ressources financières pour développer leurs exploitations, de l'autre, le développement des services éducatifs et de santé par l'Etat syrien rendent cette main d'œuvre particulièrement concurrentielle sur le marché libanais.

C'est ainsi que, dès les années 1960, ce sont des dizaines de milliers de travailleurs qui se dirigent vers le marché libanais : en 1970, ils auraient été, selon les statistiques du ministère du travail libanais, 280 000, pour une population active libanaise de... 572000 personnes. Mais alors que la présence des travailleurs syriens dans les années de la reconstruction, après la guerre civile, a suscité l'hostilité et l'angoisse de très larges secteurs de l'opinion, qui y voyaient un effet de l'occupation syrienne, cette réalité était, avant 1975, curieusement invisible. Il est vrai que ce sont aussi les années du virage socialiste de la Syrie, qui voient la bourgeoisie syrienne se réfugier au Liban : Chalcraft note d'ailleurs qu'une partie de ces travailleurs retrouvent au Liban leurs anciens maîtres. N'y a-t-il pas déjà là, outre la proximité linguistique et culturelle, une différence de taille avec la migration circulaire de travailleurs mexicains aux Etats-Unis, ou marocains en Espagne ? Toutefois, si les élites syriennes exilées au Liban sont vite intégrées, et se voient facilement octroyer la nationalité libanaise, ce n'est pas le cas des travailleurs. Ceux-ci, il est vrai, gardent un lien étroit avec leur région d'origine : ils ne sont guère différents en cela des Libanais nouvellement arrivés à la capitale, qui restent attachés à leur village et leur région – à ceci près, évidemment, que les premiers franchissent une frontière, là où les seconds restent dans le même « pays ». Pour autant, sont-ils de véritables « étrangers »<sup>3</sup> ?

Durant les 15 ans de la guerre civile, l'activité économique est largement désorganisée et ralentie, et la plupart des travailleurs syriens quittent le pays – tandis que nombre de Libanais prennent le chemin de l'exil, dont un bon nombre se réfugient dans la Syrie voisine. Le flux reprend cependant très rapidement dès le début des années 1990, dans le contexte de la reconstruction, et si les estimations les plus fantaisistes circulent sur leur nombre exact, ils sont probablement au moins un demi million (un tiers de la population active totale au Liban) au milieu des années 1990, employés massivement dans le secteur du BTP, mais aussi dans l'agriculture, et dans un grand nombre de secteurs, y compris de l'artisanat, des services et du petit commerce. C'est dans le contexte paradoxal de la fin de la guerre civile, qui s'accompagne d'un durcissement des oppositions confessionnelles, exacerbé par la présence militaire syrienne, que l'hostilité contre les travailleurs syriens s'accroît. L'assassinat de Hariri, attribué aux services syriens, fait d'eux de faciles boucs émissaires, et ils s'enfuient par centaines de milliers entre février et mai 2005, date de l'évacuation des forces syriennes. Ils reviendront cependant, en moins grand nombre certes, dès la fin de l'année 2005, preuve s'il en était besoin, que leur présence est d'abord le produit d'une logique strictement économique, et non militaire, comme certains ont voulu le croire.

Historien, John Chalcraft a voulu inscrire ce phénomène dans la longue durée, et montrer qu'il était moins exceptionnel que ce que l'on a souvent dit. Historien du travail, et de ses

---

<sup>3</sup> Nombre de Libanais travaillant dans le Golfe laissent de même leurs familles au Liban. Dans le Golfe, l'usage veut que le terme *ajnabiy* (étranger) soit réservé aux non-Arabes. De même, jusqu'à quel point un Syrien est-il un « étranger » au Liban. Qu'est-ce qu'être un étranger ? Comment est-on, à quelle condition *gharib*, ou *ajnabiy* ?

transformations dans le contexte de la pénétration du capitalisme à l'est de la Méditerranée (son premier livre portait sur la fin des corporations en Egypte<sup>4</sup>), il considère les migrations de travail dans la dynamique de l'accumulation capitaliste, processus inégal, par lequel la concentration du capital entraîne, de proche en proche, un mouvement de migration des régions périphériques vers les pôles de développement industriel. En ce sens, elles sont comparables à d'autres migrations, dans d'autres régions du monde<sup>5</sup>. Les hommes (mais aussi, selon les époques, de nombreuses femmes) sont ainsi entraînés dans un mouvement irrépensible qui les dépasse.

Ainsi, au fondement de cette émigration, comme pour tous les autres mouvements migratoire depuis le 19e siècle (bien sûr, sans parler des migrations forcées dues aux guerres), on trouve d'abord des mécanismes socio-économiques : c'est la pénétration du capitalisme, le développement de nouveaux modes de production, qui à la fois tendent à disloquer les communautés traditionnelles, à séparer les individus de la terre et de leur groupe primaire, suscitent de nouveaux besoins, de nouvelles aspirations, créent ainsi les conditions favorables au départ, tandis qu'à l'autre bout de la chaîne, un marché du travail naît, prêt à mobiliser cette force de travail soudain libérée. Ce mécanisme se répète, en écho, le long d'une longue chaîne migratoire, contribuant à dynamiser l'économie de marché, à développer l'économie capitaliste.

Comme pour toute migration, s'ajoutent à ces mécanismes socio-économiques des enjeux d'économie politique, au sens où ils s'articulent à des choix de politique économique et sociales, et sont renforcés par les inégalités entre pays producteurs et pays récepteurs de main d'oeuvre migrante. Ici, le courant migratoire est alimenté, encouragé, par la différence initiale entre l'économie libanaise, économie de comptoir, de service, relais et plaque tournante de la pénétration des intérêts européens dès le 19e siècle, et la Syrie intérieure, plus rurale, tournée vers son marché intérieur; mais aussi par les options opposées que prend l'Etat syrien à partir des années 1960. C'est paradoxalement la protection que l'Etat offre à sa population (à travers la réforme agraire, l'emploi sécurisé dans le secteur public, le développement de l'école publique et des services de santé, etc.), qui rend sa main d'oeuvre meilleur marché, et les deux économies complémentaires.

Mais comme pour toute migration, les migrants ne sont jamais seulement les jouets de forces qui les dépassent. L'auteur ne se satisfait guère d'une lecture réduite à un déterminisme strictement socio économique.

Procédant à une « histoire du temps présent », il est attentif aux « raisons d'agir » des hommes qu'il rencontre, auxquels il restitue leur part de liberté. Son analyse part des hommes, pour inscrire leurs actions dans le contexte historique qui est le leur, et peut ainsi mettre en lumière le mélange de « consentement et de coercition » qui guide leur action, ce que traduit l'image de la « cage invisible » : en articulant détermination par les structures et autonomie des agents, il construit une grille de lecture qui lui permet de rendre compte de cette histoire, du va et vient des travailleurs syriens entre Syrie et Liban, sur la longue durée, en rendant compte à la fois des conditions objectives qui ont permis et facilité cette migration pendulaire, tant du côté syrien que libanais, et des conditions subjectives, du vécu, des individus concernés, des raisons qui les ont poussés à faire les choix qu'ils ont faits. Il reprend

---

<sup>4</sup> Chalcraft J., *The striking cabbies of Cairo and other stories: Crafts and guilds in Egypt, 1863-1914*, New York, State University of New York Press, 2004

<sup>5</sup> Cf note supra.

à Gramsci<sup>6</sup> la notion d'hégémonie pour exprimer la capacité des systèmes de domination à s'imposer non tant pas la répression, que par la persuasion : de même que les dominés intériorisent les normes et valeurs des dominants, les migrants « incorporent » les conditions objectives qui s'imposent à eux et, évaluant leurs chances de réussir, limitent d'eux-mêmes leurs ambitions<sup>7</sup>. Ils ont une stratégie, des projets, mais aussi des valeurs, qui fondent leurs choix et leurs projets, vis à vis de la famille, du groupe, d'eux-mêmes, mais aussi de leurs employeurs. Et pourtant, alors même que le projet migratoire s'appuie sur cette divergence des deux sociétés et cette complémentarité, et que, du point de vue des individus, il vise à aider et soutenir les familles restées au pays, et à assurer les meilleures conditions aux retour des migrants. L'effet irrésistible de cette migration est l'accélération des changements qui en sont à l'origine, mais à terme, la décomposition de la communauté, donc de ce qui permet la migration.

Tout ceci n'est en effet, à première vue, guère différent de ce qui se passe dans d'autres régions du monde. On ressort pourtant de la lecture du livre avec le sentiment d'une question restée en suspens, qui sans être ignorée par l'auteur, gagnerait à être discutée plus avant.

Certes, l'analyse de Chalcraft est convaincante quand il montre comment la mise en place d'une frontière, puis de deux ordre socio-économiques opposés, devenus progressivement complémentaires, ont en même temps créé les conditions de l'émergence d'une main d'oeuvre disponible à bon marché pour le marché libanais et transformé une migration interne en migration internationale. A la politique sociale syrienne, qui creuse l'écart entre les deux pays, s'ajoutent la facilité de circulation mais aussi, paradoxalement, la proximité culturelle, comme facteurs dans la non stabilisation de cette migration. La relation conflictuelle entre le deux pays, et la situation de guerre, y ont évidemment contribué, en stigmatisant l'image des travailleurs syriens, mais ne serait pas le facteur principal. A contrario, les Palestiniens, tout aussi stigmatisés, sont là depuis deux générations, mais toujours considérés comme étrangers, et traités comme tels. C'est que s'insère ici la question du système socio-politique communautaire. Là me semble se situer la limite de l'analogie avec d'autres migrations circulaires.

A la différence de celle qui sépare le Mexique des Etats-unis, ou l'Italie de la France, la frontière qui sépare la Syrie et le Liban est récente. Elle résulte d'un découpage colonial, qui a divisé une population de façon largement arbitraire, et a séparé deux pays dont certes les options économiques ont ensuite divergé, mais qui sont tous deux en position de subordination sur le marché mondial, par rapport aux grands pays industrialisés – et exportateurs de main d'oeuvre (ce qui n'est le cas ni des Etats-Unis, ni même, sauf marginalement, de la France). La relation entre ces deux pays, et entre migrants syriens et société d'accueil libanaise, n'est-elle pas à comparer plutôt (toutes choses certes par ailleurs fort inégales) à celle que l'on peut trouver entre Burkina et Côte d'Ivoire, qu'en Mexique et Etats-Unis ? Cela n'explique-t-il pas l'ambivalence des représentations, tant d'un côté que de l'autre : il est d'ailleurs frappant que face aux discriminations, les travailleurs syriens rencontrés par l'auteur répondent par le langage de l'arabisme, en se réclamant d'une appartenance commune, et non d'un droit général, universel, en tant que travailleur. Notons

---

<sup>6</sup> Voir *Gramsci dans le texte*, Paris, Editions sociales, 1977

<sup>7</sup> Ainsi se manifestent les dispositions héritées et acquises, qui fondent l'habitus, caractéristique d'un groupe social, selon Bourdieu (voir *Le sens pratique*, Minit, 1980, p. 87 sv.)

que Roussillon et Beaugé avaient rapporté le même genre de propos de leurs entretiens avec les travailleurs arabes dans le Golfe<sup>8</sup>.

Sur un autre plan, la possibilité pour les employeurs libanais de recruter des Syriens à bas prix découle certes pour l'essentiel de l'externalisation du coût de l'entretien de sa famille, puisque celui-ci est subventionné par l'Etat syrien, à travers ses services publics. L'employeur est dispensé de cotisations sociales, et le salarié considérant sa présence au Liban comme temporaire, se contente de peu, et accepte de vivre dans des conditions d'inconfort extrême. Ainsi est exercée une pression à la baisse sur les salaires de l'ensemble des travailleurs, y compris des Libanais. Contrairement à une idée courante, Chalcraft montre, chiffres à l'appui, que les nombreux Libanais à travailler dans les mêmes secteurs que les ouvriers syriens, sont obligés, de ce fait, d'accepter de rémunérations qui les mettent en situation d'extrême fragilité. Mais outre que d'autres populations non libanaises (les Palestiniens bien sûr, mais aussi diverses catégories de réfugiés, clandestins ou apatrides) fournissent une main d'œuvre à bon marché, cela n'est-il pas à mettre en relation avec l'importance du travail non déclaré (comme dans les pays voisins, y compris la Syrie elle-même<sup>9</sup>) ? De sorte que la limite entre « nationaux », qui bénéficieraient de droits et de protection, et « étrangers » sans droits et corvéables à merci, est loin d'être nette, du fait de l'existence d'une palette de situations et de statuts, entre les deux extrêmes que représentent le travailleurs libanais jouissant de tous les droits sociaux d'un côté, et... les employées domestiques originaires d'Asie ou d'Afrique, privées des droits les plus élémentaire, et à la merci des employeurs qui détiennent leurs papiers, de l'autre. Entre les deux, certains sont là depuis très longtemps, auxquels l'accès à la naturalisation est quasi impossible – sauf circonstances politiques exceptionnelles, relations haut placées et bon vouloir du prince du moment.

On sait que la notion d' « étranger », loin de se réduire à une catégorie administrative, ou de droit, est le produit d'une construction historique. Elle a pu prendre, et prend encore, des sens variables selon les contextes. En France, née dans le double contexte de l'industrialisation et de la montée des tensions avec l'Allemagne, elle se consolide avec l'invention de la carte d'identité à la fin du 19<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup>. Pour autant, le contrôle de la circulation et du passage des frontières ne se mettra en place que très progressivement. Dans les colonies, de nombreuses situations intermédiaires persistent. Gérard Noiriel, évoquant l'émigration des travailleurs algériens en France, rappelle qu'à l'époque coloniale, lorsque l'Algérie était considérée comme partie intégrante de la France, ils n'étaient pas (juridiquement) des étrangers, donc encore moins des immigrés, à la différence des Italiens. Ces derniers, citoyens d'une puissance hostile, ou carrément ennemie (entre les deux guerres mondiales) étaient de fait

---

<sup>8</sup> Beaugé G., Roussillon A. *Le Migrant et son double : Migration et Unité Arabe*, Paris : Publisud, 1988. Voir aussi Longuenesse E., Beaugé G., Nancy M., *Communautés villageoises et migrations de main d'oeuvre au Moyen-Orient : Trois études d'anthropologie libanaise*, Beyrouth, Centre d'Etudes et de Recherches sur le Moyen-Orient Contemporain, 1986.

<sup>9</sup> On notera aussi que, dans le contexte des politiques de libéralisation, en Syrie même, on observe un développement des cultures intensives de fruits et légumes, et du recours à une main d'œuvre migrante, souvent saisonnière, travaillant dans des conditions de précarité comparables à ce que l'on rencontre au Liban (Voir le travail en cours de Diana Sarkis Fernandez).

<sup>10</sup> Noiriel G., *Le creuset français, Histoire de l'immigration, XIXe-XXe siècle*, Paris, Seuil, Coll. Points Histoire, 1988 ; *Etat, nation, immigration*, Paris, Gallimard, Folio Histoire, 2001

bien plus mal traités<sup>11</sup>. Il aura fallu 1962 et l'indépendance de l'Algérie pour que le rapport se renverse. A l'inverse, quelques décennies plus tôt, parce que, de plus en plus nombreux, les immigrants espagnols, maltais, italiens, dans l'Algérie coloniale, menaçaient la prééminence des colons français de métropole, ils se sont vu octroyer la nationalité française (à l'instar des juifs d'Algérie, presque au même moment), gonflant d'un seul coup la population des citoyens français<sup>12</sup>.

Ces deux exemples symétriques nous rappellent la dissociation radicale entre citoyenneté et liens du sang dans l'histoire française contemporaine. Dissociation née de la révolution française, qui arrache aussi l'individu à son terroir d'origine (révélant a contrario l'importance, dans une société paysanne, de la relation entre lien du sang et attachement à une communauté et à un lieu). La citoyenneté est appartenance à une communauté politique, synonyme de droits politiques et sociaux. La révolution industrielle, et le déracinement qu'elle entraîne, ne feront que renforcer cette représentation de l'appartenance nationale, que l'on retrouve aussi bien en Grande-Bretagne qu'en France, même si, en France comme en Grande-Bretagne, elle n'a certes pas annulé les identités régionales : mais lorsque celles-ci se maintiennent, n'est-ce pas justement un indice du développement inégal des régions au sein de l'espace national ? En tout état de cause, c'est cette dissociation qui rend possible la naturalisation, et l'accès à la citoyenneté de populations d'origine étrangère et leur intégration progressive dans la communauté nationale.

Dans le cas du Proche-Orient, la constitution d'états nationaux est le produit d'une tout autre histoire. L'enjeu de leur consolidation est par bien des côtés plus complexe, plus paradoxal. Qu'il suffise de penser aux constructions étatiques syrienne ou irakienne : doublement contraires au projet d'unité arabe qui était celui des élites dirigeantes de ces deux pays. N'ont-elles pas en effet consacré non seulement le morcellement de la « nation arabe » revendiquée, mais même celui des sociétés elles-mêmes, en durcissant les clivages verticaux et les logiques de solidarités segmentaires. C'est toutefois au Liban que celles-ci sont poussées à l'extrême, enserrant les individus dans le carcan des allégeances primaires, familiales, locales, communautaires, lesquelles structurent la société et le système politique du haut en bas. On conçoit qu'il soit difficile, au delà même de la question des équilibres confessionnels d'intégrer un « étranger » dans un tel système.

Ainsi, les raisons qui semblent plaider pour l'intégration progressive des travailleurs syriens et de leurs familles, sont peut-être justement celles qui empêchent une telle intégration. Mais de même que les maronites ou les chiites des banlieues de Beyrouth s'arrêtent aux portes de la capitale, et qu'un grand nombre, sinon la majorité d'entre eux, conservent leur registre d'état civil dans des villages de la montagne ou du sud, que leurs parents, parfois leurs grands parents, ont quitté, de même les Syriens deviennent des présents absents dans les deux pays. Dans les deux cas, des équilibres politiques fondés sur le pouvoir des familles, des clans, des communautés, bloquent tout changement. De ce point de vue, la seule comparaison possible est bien celle que l'on peut faire avec les migrations arabes vers les émirats du Golfe.

---

<sup>11</sup> Noiriel G., « Emigration coloniale et immigration étrangère », communication au colloque *Pour une histoire critique et citoyenne, le cas de l'histoire franco-algérienne*, Lyon, ENS, 20-22 juin 2006 (texte accessible en ligne à l'adresse :

<sup>12</sup> Esclagnon Morin V., « Les Français d'Algérie, ou la constitution d'une communauté française à partir d'un double migration », *ibid.*